



**Philippe  
BONNET**



## **OBSERVATIONS SUR LE «PROGRAMME» DE LA LISTE ADVERSE**

### **Audit (expertise d'analyse financière et de gestion) : Inutile !**

Faire réaliser un audit financier, cela peut être justifié pour une grosse collectivité, mais certainement pas pour une petite commune. Le budget de Marignac se chiffre en centaines de milliers d'euros, pas en millions d'euros ! Un audit est très onéreux. Dépenser des dizaines de milliers d'euros pour économiser quelques centaines d'euros sur l'électricité, les assurances, la maintenance... est totalement inadapté et néfaste pour Marignac. Quand on a la capacité de gérer une petite commune, on n'a pas besoin de faire un audit.

### **CréAide 31 et CréOns 31 et développement économique**

Surprise ! Le programme « CréAide31 » n'existe pas ! Certainement que nos adversaires, voulaient parler du dispositif CréAD31. Il s'agit en fait d'un prêt départemental destiné aux demandeurs d'emploi pour créer une entreprise. Ce programme est exclusivement géré par le département, et lui seul. Il est accessible par toute personne à partir d'un simple ordinateur. Quant au programme CréOns31, il s'agit tout simplement d'un dispositif en place pour toutes les communes et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pour aider les services marchands. Enfin, rappelons que certains membres et soutiens de cette liste sont favorables à la disparition d'une entreprise de notre village, avec pour conséquence la destruction d'une quinzaine d'emplois !

### **Créer une maison de services : Impossible !**

La mairie de Marignac avait déjà contacté en mai 2019 les services de l'Etat pour proposer une maison de services, envisagée dans le local de l'ancienne poste. Lasous-préfecture avait rejeté cette demande sous prétexte qu'il existe déjà une maison de services sur notre territoire : à Cierp-Gaud pour être précis. Cette impossibilité a été de nouveau confirmée en date du 10/03/2020 par Madame la sous-préfète de Saint-Gaudens. (Pour info, ces maisons de services s'appellent aujourd'hui Maison France Service)

### **Projet Maison de Santé : Déjà Acté !**

ce projet a justement été acté et piloté par la commission « développement économique » présidée par Philippe BONNET, dirigée par Mr Joël GROS, alors Président en exercice de la Communauté de communes du canton de Saint-Béat et développé par l'équipe technique communautaire. Nous pouvons annoncer, avec fierté, que le premier coup de pioche pour la Maison de santé est imminent.

### **Elaborer un nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) Inutile !**

On l'a déjà dit : ce serait 30 000 € jetés par la fenêtre. Nous confirmons que le PLU n'a pas été « retoqué » mais retardé. Ce retard est dû au fait qu'au moment de la finalisation du PLU, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Comminges Pyrénées a été approuvé. Ce SCOT est devenu exécutoire en septembre 2019. Il a donc fallu vérifier la compatibilité entre ces deux documents de planification. Il s'avère que le PLU de Marignac est solide, car non seulement il est compatible avec le SCOT mais il l'est aussi avec la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové). A la vue des dernières nouvelles en date du 09/03/2020, il ressort que le ressenti du Bureau d'étude et des services de l'Etat sont très encourageants. Néanmoins, il faut rappeler que la mairie de Marignac a eu l'obligation légale de passer de 30 hectares constructibles environ à 8 hectares constructibles environ. Ce qui a été déploré par les membres du Conseil municipal en place. Soucieuse de l'honnêteté vis-à-vis des Marignacais, la liste Mieux Vivre Ensemble refuse de laisser croire que tous ces terrains, devenus agricoles, peuvent redevenir constructibles par un simple coup de baguette magique. Ce serait pure démagogie ou bien méconnaissance totale de la réalité des dossiers. Cependant, nous annonçons, qu'une fois que les terrains urbanisés auront été construits, une extension de la zone constructible pourra être envisagée.



### **Camping : Méconnaissance du dossier ou mauvaise foi ?**

La mairie a été particulièrement active sur ce dossier, de nombreuses négociations ont été menées, elles n'ont pas abouti pour des raisons indépendantes de sa gestion de l'affaire. Nous citerons quelques-unes des dernières négociations. En 2017, un compromis de vente avait été signé, cependant l'acquéreur, malgré sa bonne volonté et des efforts soutenus, n'est pas parvenu à mettre sur la table les fonds nécessaires à la réalisation du projet. A partir de 2012 (et jusqu'en 2016) ce terrain avait été donné à bail à la société « Plein Air », mais sa gérante a été frappée par une longue maladie. L'humanisme de notre liste Mieux Vivre Ensemble nous oblige à reconnaître des circonstances atténuantes à cette personne. Ce qui dédouane totalement le Conseil municipal sortant.

### **Pool Routier (réfections des rues) : Méconnaissance du dossier ! et de l'Intercommunalité !**

Explication du processus : la commune de Marignac propose à la Communauté de communes, la liste des rues à refaire. La Communauté de communes choisit certaines des rues proposées, chiffre les travaux et demande une subvention au département. Le département établit une programmation de travaux sur deux années. Ajoutons qu'il serait utopiste de croire que la Communauté de communes supportera tous les projets de la liste adverse.

### **Soutenir la finalisation de la déviation de Saint-Béat : Déjà acté !**

Une réunion technique, en présence des différents services concernés, à laquelle a assisté Mr Philippe BONNET, s'est tenue le 10/12/2019. Après le déroulement d'un diaporama, une visite du site a eu lieu afin de donner un meilleur éclairage sur les travaux restant à réaliser. Le calendrier fait état d'une mise en service de la section « Lez-Arlos » à l'horizon 2024.

### **Projet de la ferme photovoltaïque : Irréalisable !**

Pour pouvoir acheminer l'énergie électrique, il est indispensable de renforcer la ligne électrique. Le coût s'élève à 4 millions d'euros. EDF refuse de financer ces travaux et les porteurs de projet ne sont pas en capacité de supporter cet investissement qui affecterait sévèrement la rentabilité du projet.

### **Déchets de l'usine :**

Rio Tinto a investi près de 5 millions d'euros pour finaliser et rendre durable dans le temps la réhabilitation de la friche dite Pechiney à Marignac. L'objectif étant d'éviter l'accumulation d'eau et les infiltrations et de stabiliser géo techniquement les crassiers.

### **Colonie achat/rénovation : Irréalisable !**

1 500 000 € ! Nous en avons suffisamment parlé dans un tract précédent.

### **Projet de garderie, le mercredi matin : Déjà fait !**

la question a été abordée en Conseil municipal suite à la décision du passage à la semaine des quatre jours. La liste Mieux Vivre Ensemble propose même mieux, puisqu'elle propose une garderie toute la journée du mercredi.

### **Revoir la qualité de la restauration scolaire : Déjà fait !**

Le conseil municipal sortant a opté pour le choix d'un fournisseur de repas de qualité optimale, dès janvier 2018. Ce fournisseur, la société API dispose de 80 diététiciens à son service. Les repas sont spécialement conçus pour des enfants, avec des exigences de traçabilité, une présence régulière de produits bio...

### **Conclusions :**

**Nous faisons remarquer que bon nombres des points de programme de la liste adverse sont :**

### **Inutiles, irréalisables ou déjà réalisés !**

Bien-sûr nous disposons de toutes les preuves et documents qui étayent nos dires. La liste Mieux Vivre Ensemble estime que les Marignacais sont en droit de connaître la Vérité.

**Votez pour un programme réaliste et de qualité.**

**Votez Mieux Vivre Ensemble.**

**Votez liste entière.**